

1 306726

L'an mil neuf cent quatre-vingt-un, le six Septembre,

Nous, E. \_\_\_\_\_, J. \_\_\_\_\_, Adjudant-Chef,  
P. \_\_\_\_\_, P. \_\_\_\_\_, Gendarme,

de la Brigade de Gendarmerie de

Rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos Chefs.

1°) PREAMBULE.

Le six septembre mil neuf cent quatre-vingt-un à onze heures, nous recevons un appel téléphonique de Monsieur P. \_\_\_\_\_, G. \_\_\_\_\_, Professeur d'Anglais, actuellement en vacances à \_\_\_\_\_.

Notre interlocuteur nous fait connaître qu'il a vu un objet lumineux, se déplaçant à basse altitude, au cours de la nuit écoulée vers 0 heure 10.

Il précise que son beau-frère F. \_\_\_\_\_, G. \_\_\_\_\_ a également été témoin des faits et demande notre transport sur les lieux afin de nous indiquer la trajectoire de ce phénomène.

Aussitôt nous nous rendons sur les lieux.

2°) MESURES PRISES.

Nous recueillons verbalement les déclarations des deux témoins et informons téléphoniquement le Groupe d'Etudes des Phénomènes Aérospatiaux Non-identifiés à \_\_\_\_\_ (G.E.P.A.N).

Nous rendons compte des faits à notre Commandant de Compagnie à \_\_\_\_\_.

Nous avisons également le bureau emploi-renseignement à la Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire à \_\_\_\_\_. L'Officier responsable du service nous demande d'établir le procès-verbal des auditions reçues.

A 13 heures 30, nous nous transportons à l'aéroport de \_\_\_\_\_ où nous relevons les données météorologiques.

Nous prenons contact avec le contrôleur aérien qui n'a rien remarqué d'anormal au moment des faits.

3°) ENQUETE.Relevé météorologique le 6 Septembre 1981 à 0 heure :

- Vent : Calme.
- Visibilité : 10 kilomètres.
- Ciel : clair.
- Température : 14 °.
- Humidité dans l'air : 82 %.

A 14 heures 15 Monsieur P. \_\_\_\_\_, G. \_\_\_\_\_ se présente à notre brigade où nous recueillons sa déclaration. (Pièce n° 1).A 15 heures 30, nous recevons la déposition de Monsieur P. \_\_\_\_\_ G. \_\_\_\_\_ (Pièce n° 2).

Mentionnons qu'au cours de nos investigations nous n'avons pas découvert d'autre témoin du passage de cet O.F.N.I.

-o- ANALYSE -o-  
RENSEIGNEMENTS  
ADMINISTRATIFS.ENQUETE sur :  
OBJET VOLANT NON  
IDENTIFIE.4° EXPEDITIONu et Transmis par le  
Commandant de COMPAGNIEMonsieur le MINISTRE  
des Armées, Direction  
de la Gendarmerie et  
de la Justice Militaire,  
Bureau emploi-  
renseignement, Section  
opérations à \_\_\_\_\_

29 SEP. 1981

Nous n'avons également relevé aucune trace tant à ( Point d'apparition cité par les témoins ) qu'à ( où l'objet lumineux a disparu de la vue de ceux-ci ).

4°) GLOTURE DU PROCES-VERBAL.

PROCES-VERBAL DRESSE EN SIX EXPEDITIONS, destinées :

- LA PREMIERE : à Monsieur le                    les                    à
- LA DEUXIEME : à Monsieur le PROCUREUR de la REPUBLIQUE  
à \_\_\_\_\_.
- LA TROISIEME : à Monsieur le GENERAL Commandant la 6me  
Région Aérienne à \_\_\_\_\_.
- LA QUATRIEME et la CINQUIEME : à Monsieur le MINISTRE des  
ARMES, Direction de la Gendarmerie et de la  
Justice Militaire, Bureau emploi-renseignement,  
Section Opérations à \_\_\_\_\_.
- LA SIXIEME : Aux Archives.

Fait et clos à                    , le 22 Septembre 1981.

L' Adjudant-Chef BU

Le Gendarme P                    F

GROUPEMENT

des

COMPAGNIE

d'

UNITÉ

Brigade de

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 678 / 1981

PERSONNE  
ENTENDUE

P

, G

RÉFÉRENCES

CE JOUR sept septembre mil neuf cent quatre-vingt-un  
NOUS SOUSSIGNÉ(S), P, G, P, Gendarme, O.P.J.

VU LES ARTICLES 16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons au bureau de notre brigade :

P, G, ans. professeur de Français, demeurant  
actuellement en congé à  
né le à , fils de F et de  
E, B, célibataire, nationalité Française, qui nous  
déclare à 14 heures 15 :

«.....». Actuellement je suis en vacances dans ma famille à  
Dimanche matin je rentrais à mon domicile, vers 0 heure 10, en compagnie  
de mon ~~frère~~ beau-frère P, G venant de chez mes voisins Monsieur  
et Madame L. Soudain au moment où nous passions le portail d'entrée,  
nous vîmes ( vers ) un objet lumineux, silencieux et se déplaçant  
à grande vitesse, du vers le et suivant une trajectoire qui nous  
parut horizontale. L'altitude semblait relativement basse ( entre 1000 et  
1500 mètres ) puisqu'il disparut au fond de la vallée en deça du  
et du ( ) trois secondes environ après son appa-  
rition.

Cet objet de forme assez indistincte nous parut de la grosseur d'un petit  
avion de chasse qui serait suivi d'une traînée lumineuse et blanchâtre.

La distance horizontale, de notre point d'observation, peut s'évaluer à  
environ 5 kilomètres.

La visibilité était excellente ( ciel étoilé ), le paysage nous est fa-  
milier, nous avons eu tous les deux la même réaction d'étonnement et nous  
avons songé à signaler ce phénomène.

Nous avons téléphoné le jour même à 11 heures, pensant que notre devoir  
était d'apporter notre contribution aux recherches que l'on fait depuis  
longtemps sur les Objets Volants Non Identifiés.

Je crois avoir fait le récit fidèle de mes impressions ( essentiellement  
visuelles ). Si toutefois on jugeait utile d'obtenir de moi de plus amples  
informations, je me tiens à la disposition de tout enquêteur.

Le 7 Septembre 1981 à 15 heures. «.....»

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai  
rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

L'O.P.J.

GROUPEMENT

des

COMPAGNIE DE ESCADRON

d'

UNITÉ

Brigade de

P.V N° 678 / 19 81

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE  
ENTENDUE

P

G

RÉFÉRENCES

CE JOUR Sept septembre mil neuf cent quatre-vingt-un  
NOUS SOUSSIGNÉ(S), P, P Gendarme, O.P.J.

VU LES ARTICLES 16 à 19 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons au bureau de notre brigade :

P, G 45 ans, Conseil technique, demeurant  
à né le à, fils de  
J et de F, M Marié, trois enfants,  
nationalité Française, qui nous déclare à 15 heures 30 :

-----. Les 5 et 6 Septembre 1981, je ne trouvais chez mon beau-père  
Monsieur P F à. Le Dimanche matin, vers 0 heure 10  
alors que nous venions de passer la soirée chez des voisins, en compagnie de  
mon beau-frère P, G, j'ai vu un objet lumineux.  
Cet objet se déplaçait à une altitude que j'évalue entre 1000 et 1500 mètres  
Il est sorti au dessus de et se dirigeait vers

. Cet engin ressemblait à un cône lumineux suivi d'une traînée  
blanchâtre. Le temps d'observation a duré 3 à 4 secondes.  
Depuis mon point d'observation, je pense que ce phénomène se trouvait à une  
distance que j'évalue à 2 ou 3 kilomètres environ.  
Le ciel était étoilé et lors du passage de cet O.V.N.I il n'y a pas eu de  
bruit.

Cet engin se déplaçait horizontalement et NORD-SUD.  
Je pense qu'il avait la grosseur d'un petit avion à réaction.  
Après concertation avec mon beau-frère, qui lui aussi est un témoin occu-  
laire, nous avons téléphoné à la Gendarmerie afin de pouvoir faire une dé-  
position qui pourra servir aux spécialistes de ces phénomènes.

-----Le 7 Septembre 1981 à 16 heures.-----

-----Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et  
n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

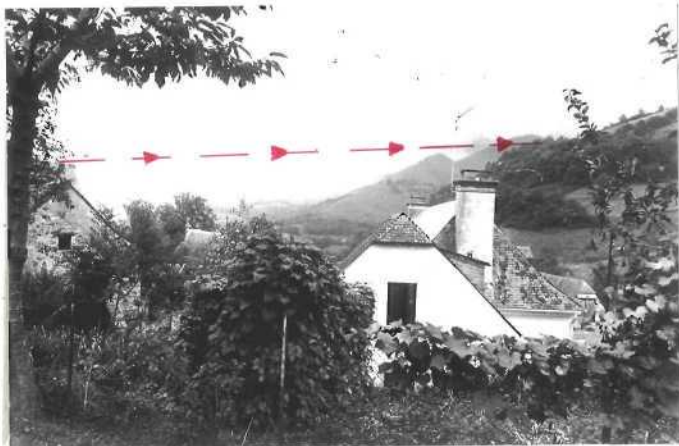
La personne entendue

L'O.P.J.



1 - Point d'observation

→ → Direction de vol de l'objet



- Photo prise du point d'observation et montrant la trajectoire de l'O.V.N.I.